

Parc Photovoltaïque de la Brie Solaire à Andilly-les-Marais

La levée de fonds citoyenne pour le financement collectif du **1^{er} parc photovoltaïque au sol citoyen de Charente-Maritime**, lancée le 28 novembre dernier à ANDILLY, se poursuit avec 2 réunions publiques à MARANS et à ST JEAN DE LIVERSAY.



Le porteur du projet : la COOPEC

La COOPEC est une coopérative citoyenne ayant pour vision la réappropriation citoyenne et territoriale de l'énergie ; elle a ainsi pour objectifs de créer, développer et investir dans des parcs de production d'énergies renouvelables et d'en garder la maîtrise par la gouvernance citoyenne et collective sur le territoire communautaire Aunis Atlantique.

La priorité est donnée aux retombées économiques sur le territoire afin de promouvoir notamment la sobriété énergétique et lutter contre la précarité énergétique.

Créée le 17 mai 2022, la coopérative regroupe au 31 décembre 2025, 462 sociétaires parmi lesquels 165 sont des citoyens d'Aunis Atlantique, preuve de son fort ancrage local !

Le projet de la Brie Solaire à ANDILLY-LES-MARAIS

Après le développement, à ANDILLY-LES-MARAIS, du premier parc éolien citoyen de Charente-Maritime aux côtés de VALOREM, opérateur en EnR, et de TERRA ENERGIES, fonds d'investissement de la région Nouvelle-Aquitaine, la COOPEC porte à présent, en propre, le projet du parc photovoltaïque au sol de la Brie Solaire déjà labellisé par ENERGIE PARTAGEE, et qui sera donc **le premier parc photovoltaïque au sol citoyen de Charente-Maritime !**

Ce parc, d'une puissance de 999 kWc, sera construit sur un terrain communal d'une superficie de 2,3 ha, impropre à toute activité pastorale ou agricole ; il s'agit en effet d'une ancienne carrière comblée, reconverte ensuite en déchetterie et enfin, en dépôt de matériaux inertes.

La production d'électricité annuelle attendue est de 1270 MWh, soit l'équivalent de la consommation d'électricité annuelle de près de 300 foyers.

La COOPEC a obtenu à ce jour toutes les autorisations

administratives pour réaliser le projet ; elle va soumissionner au prochain appel d'offres "parcs photovoltaïques au sol" de la Commission de Régulation de l'Énergie, afin d'obtenir un prix garanti de l'électricité produite sur les 2/3 du parc, le 1/3 restant étant valorisé dans le cadre d'une opération d'auto-consommation collective incluant des consommateurs de proximité : collectivités locales et entreprises dans un premier temps.

Une partie de l'électricité produite localement sera ainsi consommée localement à un prix fixe décorrélé des fluctuations du marché de l'énergie.

Un financement collectif sous forme de comptes courants d'associés

Le montant des coûts de développement et de construction (CAPEX) s'élève à 862 000 € ; la COOPEC envisage de recourir à l'emprunt bancaire à hauteur de 540 000 €, d'apporter sur ses fonds propres 50 000 € et de faire participer les citoyens à un financement collectif pour le solde, soit 272 000 €.

Ce financement collectif se fera sous forme de comptes courants d'associés (CCA), avance que font les sociétaires à leur coopérative sous forme de prêts rémunérés.

La COOPEC propose ainsi 2 formules de CCA, dont les taux d'intérêt sont supérieurs à celui du livret A :

- un CCA d'une durée de 6 ans, rémunéré à 3%* : les intérêts sont versés annuellement et le capital est remboursé à l'issue de la sixième année ;
- un CCA d'une durée de 12 ans, rémunéré à 4%* : les intérêts sont versés annuellement et le capital est remboursé annuellement.

*taux d'intérêts bruts soumis à prélèvements sociaux et impôt

Les prochaines étapes du projet

23 janvier 2026 : réunion publique d'information sur le projet et les modalités de financement - salle des fêtes de MARANS

6 février 2026 : réunion publique d'information sur le projet et les modalités de financement - salle des fêtes de ST JEAN DE LIVERSAY

2^{ème} trimestre 2026 : bouclage du financement

Septembre 2026 : début des travaux de construction

Fin 1^{er} trimestre 2027 : mise en service, vente des premiers kWh